



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Budget Québec 2019-2020 DE BONNES NOUVELLES POUR LES PARENTS**

**Québec, le 21 mars 2019** – L'Association québécoise des CPE (AQCPE) est satisfaite de constater que le gouvernement va de l'avant avec l'abolition graduelle de la « taxe famille », soit la contribution additionnelle que doivent payer les parents dont l'enfant fréquente un CPE ou un milieu familial régi.

« Bien que nous aurions souhaité l'abolition complète et immédiate de cette taxe, nous sommes heureux de constater que les familles à plus faibles revenus bénéficieront, dès 2019, de l'abolition de la contribution additionnelle et que l'ensemble des familles connaîtront une réduction dès la première année », a déclaré Geneviève Bélisle, directrice générale de l'AQCPE.

L'AQCPE a toujours dénoncé cette contribution additionnelle qui pénalise les parents qui choisissent un service éducatif subventionné pour leur jeune enfant, soit notamment une place en CPE ou en milieu familial régi.

#### **Développement des classes de maternelles 4 ans**

L'AQCPE constate par ailleurs que le gouvernement va de l'avant avec 250 classes de maternelle 4 ans dès 2019-2020, mais il demeure prudent sur ses projections futures.

Le ministère des Finances confirme dans son budget un scénario où 50 % des enfants fréquenteront la maternelle 4 ans d'ici 5 ans. À ce propos, l'AQCPE tient à rappeler encore une fois l'importance de répondre aux besoins et préférences des parents en matière de services éducatifs.

#### **Continuum éducatif dès les premières années**

Bien que l'AQCPE salue la volonté du gouvernement de donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel, des réponses sur les manières concrètes pour y arriver restent à venir.

« Notre réseau souhaite travailler en cohérence et en collaboration avec les réseaux de la santé et de l'éducation, a ajouté madame Bélisle. Nous continuons à militer pour la reconnaissance concrète des services éducatifs aux tout-petits comme faisant partie intégrante du continuum éducatif. La réussite éducative se construit dès les premières années et les CPE et les bureaux coordonnateurs ont développé une expertise sur laquelle le gouvernement peut s'appuyer », a renchéri madame Bélisle.

## **Développement des places en CPE**

« Le ministre Mathieu Lacombe nous a réitéré que les ressources seront disponibles pour réaliser l'engagement de concrétiser les 11 000 places, lesquelles étaient déjà annoncées par le passé, ainsi que la réalisation de 2 500 nouvelles places, a ajouté madame Bélisle. Nous suivrons ces dossiers de près avec nos membres. »

Finalement, quant au projet de détection précoce, le ministre de la Famille nous indique que le réseau des CPE/BC jouera un rôle-clé dans l'accompagnement et le soutien des enfants et des familles. L'AQCPE a déjà mobilisé ses membres pour collaborer avec le gouvernement en ce sens.

## **À propos de l'AQCPE**

L'AQCPE a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la *Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance* a été adoptée par plus de 2500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCPE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

- 30 -

### **Contact :**

Marie-Claude Lemieux  
Directrice, Affaires publiques et gouvernementales  
(514) 268-1706  
[marie-claude.lemieux@aqcpe.com](mailto:marie-claude.lemieux@aqcpe.com)

Claude Deraîche  
Directeur des communications et des services aux membres  
(514) 609-9060  
[claudederaiche@aqcpe.com](mailto:claudederaiche@aqcpe.com)